



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – M. DEMEESTER Guillaume – Mme BLANCHARD Estelle – M. GIRAULT Pierrick – Mme THIMONIER Sylvie – Mme LAFOND Guylaine – M. MASSE Gérard – M. MIGNERE Gérard – Mme ROBERT Catherine – M. DURAND Francis – M. VERGNAUD Denis – Mme LABORIE Estelle – Mme BOUTINEAU Amélie

Etaient absents et excusés : M. ANDRE Olivier – Mme LENFANT Véronique

A été nommé secrétaire : M. MASSE Gérard

<u>Date de convocation :</u> 30/04/2026	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/04/2026 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sans modification.

Points à rajouter à l'ordre du jour :

- Une demande de subvention
- Une décision modificative
- Le retour de la Préfecture concernant le projet éolien
- La proposition d'accueillir une guinguette cet été au niveau de la Garenne

Prochaines réunions :

Vendredi 5 juin 2026 à 20h00 : conseil dédié aux élections sénatoriales du 27/09/2026 (cette date est imposée par l'Etat – ce conseil permettra d'élire les grands électeurs qui voteront ensuite pour élire les sénateurs)

Mercredi 10 juin 2026 à 20h30 : conseil classique

1 – Finances

Point trésorerie

L'information est donnée en séance. La trésorerie se renforce, un bond de + 200 000 € a été fait depuis le dernier conseil grâce au tirage de subventions concernant le projet école. Pour ce projet, il reste 33% de subventions à percevoir, soit 154 000 €.

Les 1ers points de ce conseil concernent les finances.

Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des budgets

M. le Maire rappelle au conseil que le CFU n'avait pas pu être voté avant les élections car le y a eu le souci technique général. Afin de pouvoir voter de budget prévisionnel pour 2026 avant les élections, le conseil avait procédé à l'affectation provisoire/anticipée des résultats 2025.

M. le Maire présente les CFU 2025 pour le Budget Annexe (BA) « Lotissement Portejoie » ainsi que le Budget Principal (BP). Il sort de la pièce et laisse M. DEMEESTER, 1^{er} adjoint, procéder au vote de ces deux éléments.

Délibération 20260506MC01 : CFU 2025 BA98002

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint, Guillaume DEMEESTER, vote à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe 98002 lotissement (qui sera le dernier CFU de ce budget annexe 98002, clôturé au 31/12/2025) et arrête ainsi les comptes :



INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévu	90 000,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	90 000,00 €
Recettes	Prévu	90 000,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	90 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	36 512,96 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	36 512,96 €
Recettes	Prévu	36 512,96 €
	Réalisé	5,14 €
	Restes à réaliser	36 507,81 €
	Investissement	0,00 €
	Fonctionnement	4,69 €
	Global	4,69 €

Délibération 20260506MC02 : CFU 2025 BP98000

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint, Guillaume DEMEESTER, vote à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal 98000 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévu	2 324 551,00 €
	Réalisé	1 168 488,12 €
	Restes à réaliser	1 156 062,88 €
Recettes	Prévu	2 324 551,00 €
	Réalisé	1 266 306,27 €
	Restes à réaliser	1 058 245,73 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	1 223 263,00 €
	Réalisé	1 066 965,82 €
	Restes à réaliser	156 297,18 €
Recettes	Prévu	1 223 263,00 €
	Réalisé	1 296 399,64 €
	Restes à réaliser	-73 136,64 €
	Investissement	97 817,15 €
	Fonctionnement	229 433,82 €
	Global	327 250,97 €

Affectation définitive des résultats 2025 des budgets

M. le Maire réintègre la salle du conseil. Suite à la validation des CFU 2025 qui vient d'avoir lieu, les membres du conseil procèdent à l'affectation définitive des résultats 2025 pour les 2 budgets. M. le Maire rappelle que dans le cadre du conseil du 4 mars 2026, le conseil avait procédé à l'affectation anticipée/provisoire des résultats 2025 afin de pouvoir voter le budget prévisionnel pour 2026. Aucun chiffre n'a changé depuis cette affectation provisoire.

Délibération 20260506MC03 : BA98002

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe 98002 de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

✍	Un excédent de fonctionnement de (2025) :	4.69 €
✍	Un excédent reporté de (2024) :	0.00 €
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4.69 €
✍	Un excédent d'investissement de (2025) :	0.00 €
✍	Un excédent reporté de (2024) :	0.00 €
	Soit un excédent d'investissement cumulé de :	0.00 €



Mairie de VERRIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT : 4.69 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/75821) : 4.69 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT : 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (c/001) : 0.00 €

Délibération 20260506MC04 : BP98000

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe 98002 de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

↳	Un excédent de fonctionnement de (2025) :	229 433.82 €
↳	Un excédent reporté de (2024) :	0.00 €
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	229 433.82 €
↳	Un excédent d'investissement de (2025) :	97 817.15 €
↳	Un excédent reporté de (2024) :	762 348.20 €
	Soit un excédent d'investissement cumulé de :	860 165.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT : 229 433.82 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/1068) : 229 433.82 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) : 0.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT : 860 165.35 €

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (c/001) : 860 165.35 €

Proposition de devis pour la maintenance du système de sécurité incendie

Suite aux travaux qui ont été réalisés au sein de l'école, un devis a été demandé auprès de la société CHUBB (titulaire du contrat d'entretien des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) pour la salle polyvalente ainsi que l'espace Jean Alain Lochon) pour la maintenance des SSI de l'école et du pôle périscolaire.

M. le Maire rappelle au conseil que c'est obligatoire pour la commission de sécurité afin de pouvoir utiliser les locaux. Le matériel a évolué et cela a été l'occasion de mettre en place des contrats de maintenance.

M. DEMEESTER ajoute que des formations à destination des professionnels et des élus sont prévues dans ces contrats.

M. le Maire demande à ce que cette information sur les formations soit communiquée aux présidents des différentes associations qui utilisent ces locaux.

M. DEMEESTER explique qu'au niveau de l'école il y a deux systèmes de sécurité : un pour l'évacuation et un pour le confinement (qui est lui-même subdivisé en deux : intrusion et pollution extérieure).

M. le Maire explique que, pour ce qui concerne l'école, cela est géré par la directrice.

M. DURAND demande si ce contrat englobe les extincteurs. M. le Maire lui répond que les extincteurs sont gérés avec la société BOSQUET.

Délibération 20260506MC05

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'avenant N°1 au contrat de maintenance 286804 de la société CHUBB pour l'entretien des Systèmes de Sécurité Incendie de l'école et du pôle périscolaire pour un montant annuel HT de 450.00 euros, soit 540.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



Mairie de VERRIERES

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Proposition de devis pour la mise en place de pompes à chaleur à l'EHPAD

M. le Maire explique qu'à l'EHPAD le système de chauffage est géré par une chaudière gaz. La salle d'animation a été la première pièce « fraîche » de l'EHPAD. La climatisation a ensuite été installée dans une aile. Il est proposé ce jour au conseil de valider un devis (avec le même fournisseur, qui donne satisfaction) pour climatiser l'autre aile de l'EHPAD. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment communal pour lequel la commune perçoit un loyer annuel de 150 000 €. Ce loyer permet de rembourser les deux emprunts contractés pour ce bâtiment et de réaliser les travaux nécessaires.

M. le Maire présente au conseil le devis de la SARL RS CLIM pour la mise en place de 2 pompes à chaleur air/air 10kw et 6 cassettes encastrées 3.6kw de la marque PANASONIC pour un montant total de 17848.80 euros HT, soit 21418.56 euros TTC. Pour rappel, cette dépense avait été prévue dans le cadre du budget prévisionnel pour 2026 à hauteur de 21 500 euros.

Mme THIMONIER relaye la demande de la directrice de l'EHPAD à savoir que la réalisation de ces travaux soit faite avant l'été 2026.

Délibération 20260506MC06

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° DV00001842 de la SARL RS CLIM pour la mise place de 2 pompes à chaleur air/air 10kw et 6 cassettes encastrées 3.6kw de la marque PANASONIC pour un montant total de 17 848.80 euros HT, soit 21 418.56 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité / Pour / Contre

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Proposition de devis pour un robot tondeuse pour le stade de foot

Présentation de ce dossier par la commission dédiée.

M. VERGNAUD explique que suite au dernier conseil, il y a eu une rencontre avec le commercial qui a mis à l'essai l'actuel robot. Par ailleurs, deux autres devis ont été demandés à LCG Lussac et MDM Poitiers. Puis il déroule de power point de présentation aux membres du conseil et passe en revue différents modèles de robots tondeuse :

- LCG Lussac - robot CRAMER AICONIC 12 : c'est le moins cher mais la tonte est longue ;
- MDM Poitiers – robot HUSQVARNA AUTOMOWER 580L : c'est le plus précis, fabrication européenne mais la tonte est longue également ;
- BLANCHARD – robot KRESS KR234 : c'est le plus rapide mais il y a un câble enterré au niveau de son abris, le SAV est réalisé sous 24 heures et c'est le modèle validé par le club de foot.

M. le Maire explique qu'il a eu un échange avec le patron de l'entreprise qui a mis à l'essai le robot. Il a été convenu qu'il laisse le robot à l'essai jusqu'au conseil de ce soir. Si cette entreprise n'est pas retenue, il est proposé de l'indemniser car elle a laissé le robot à l'essai depuis plus d'un mois.

Mme BLANCHARD demande quelle sera la participation du club de foot. M. VERGAUD répond qu'il est prévu que le club prenne en charge le nettoyage du robot ainsi que le remplacement des lames.

M. MASSE demande quel temps agent sera dégagé à la suite de la mise en place d'un robot. Il lui ait répondu que la tonte du stade par un agent est actuellement valorisée à 2 heures par semaine.

M. DEMEESTER insiste sur le fait que ce qu'il faut voir c'est que la qualité du stade de foot est meilleure lorsque le stade est entretenu par un robot : l'herbe est plus dense, c'est donc plus agréable pour les joueurs.

M. GIRAULT met en avant qu'il y a beaucoup de trèfles sur le stade et peu de graminées.

M. VERGAUD explique que le club de foot est en lien avec un professionnel concernant ces questions liées à l'entretien du stade : engrais, ...

M. MASSE met en avant qu'il serait opportun de faire réaliser une étude de sol (afin de déterminer le PH) avant de réaliser des traitements sur le stade. M. le Maire explique que le sol est acide, d'où la présence de trèfle.

Délibération 20260506MC07

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 2020001918 de la société BLANCHARD MOTOCULTURE pour la location sur 36 mois d'un robot tondeuse KRESS KR274E pour le stade de foot pour un montant mensuel de 300.66 euros HT, soit 360.79 euros TTC par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Avec 11 votes pour et 2 abstentions

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.



2 – Travaux

Point sur les travaux de l'école

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil sur les travaux de l'école. M. le Maire tient à remercier les agents techniques, M. DEMEESTER et M. VERGNAUD qui ont procédé à l'installation de mobiliers et de matériels. Un point a été réalisé ce jour avec l'architecte : il ne reste plus qu'une réserve à lever avec la société M3C.

M. le Maire profite de ce point travaux à l'école pour évoquer avec les élus la fermeture d'une classe à Verrières à la rentrée 2026-2027. Il explique qu'au vu des effectifs, nous n'avons pas d'argument permettant de laisser cette classe ouverte. Mme ALCINDOR, la DASEN a mis en avant le fait qu'il y avait 980 élèves de moins pour la prochaine rentrée scolaire.

Mme BLANCHARD explique que c'est le corps enseignant qui a choisi que ce serait une classe de maternelles qui serait fermée et non une classe de primaires.

M. le Maire explique que les trois ATSEM ont été reçues mardi afin de les rassurer sur le fait qu'il n'y aurait pas de suppression de poste. En effet, au final, pour les maternelles, il y aura seulement 3 enfants de moins. A la rentrée 2026-2027, il y aura donc une seule classe de maternelles avec trois niveaux (PS, MS et GS).

L'inauguration se déroulera un samedi matin, courant septembre mais la date n'est pas encore fixée.

Proposition de devis pour le mur extérieur de l'école

M. le Maire demande à M. MIGNERE de ne pas prendre part au débat, ni au vote, et de sortir de la salle du conseil pour ce point.

Suite au dernier conseil et comme convenu, M. le Maire reviens vers le conseil avec un 3^{ème} devis.

Rappel : dans le cadre des travaux qui ont eu lieu à l'école, M. le Maire propose au conseil la réfection du mur extérieur entre la classe ULIS et le bureau de la Directrice. Trois devis ont été demandés :

- Un à la SAS JEAN ROBERT : ossature en sapin traité, bardage en panneaux bois, pour 6963.32 €HT, soit 8355.98 € TTC ;
- Un à la société BOUCHET FRERES : application d'un produit nettoyant et démoussage, application d'un primaire fixateur, pour 4583.59 € HT, soit 5500.31 € TTC ;
- Un à la société MIGNERE : travaux de peinture, ravalement de façade, pour 3235.50 € HT, soit 3559.05 € TTC.

Délibération 20260506MC08

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis ci-après :

- Un à la SAS JEAN ROBERT : ossature en sapin traité, bardage en panneaux bois, pour 6963.32 €HT, soit 8355.98 € TTC ;
- Un à la société BOUCHET FRERES : application d'un produit nettoyant et démoussage, application d'un primaire fixateur, pour 4583.59 € HT, soit 5500.31 € TTC ;
- Un à la société MIGNERE : travaux de peinture, ravalement de façade, pour 3235.50 € HT, soit 3559.05 € TTC.

Le choix du conseil se porte sur le devis N° DE00000125 de la société MIGNERE pour des travaux de peinture extérieure pour un montant total HT de 3235.50 €, soit 3559.05 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

En tenant compte du fait que M. MIGNERE est sorti de la salle du conseil pour ne pas prendre part au débat, ni au vote

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Point sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil sur les travaux réalisés dernièrement au sein de la commune. Il tient à remercier le département de la Vienne pour la réalisation de ces travaux de voirie. M. le Maire explique qu'il a été prévenu le vendredi et que, de suite, des flyers informatifs ont été déposés dans les boîtes aux lettres des riverains pour les informer que les travaux allaient commencer le lundi suivant. Beaucoup d'administrés ont fait part de leur inquiétude. M. le Maire remercie l'équipe administrative qui a su les accueillir avec bienveillance. Cette route est maintenant propre et sans nid de poule.

Mme Blanchard souhaite faire un aparté pour remercier M. ANDRE qui s'est rendu de suite disponible le vendredi après-midi afin de réparer une fuite d'eau au niveau des sanitaires du pôle périscolaire.

M. le Maire ajoute que la descente du stade a également été réalisée et les agents ont pris en charge les bas-côtés.



Mairie de VERRIERES

Proposition de devis pour du marquage au sol

M. le Maire explique au conseil que suite aux travaux de voirie route de Lhommaizé, un devis pour du marquage au sol a été demandé à la société SIGNATURE. En effet, l'enrobé a été pris en charge par le département mais il revient à la commune de financer le marquage au sol. Ce devis comprend les lignes, panneaux, flashes au niveau du rondpoint et les passages piétons avec effet miroir.

M. GIRAULT va procéder à une dernière vérification du devis de la société SIGNATURE afin de s'assurer que tous les passages piétons ont bien été pris en compte.

Délibération 20260506MC09

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 26.233-86300 de la société SIGNATURE pour du marquage au sol pour un montant total de 5912.48 euros HT, soit 7094.98 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Proposition d'installation de deux mâts à la Couarde

M. le Maire rappelle qu'il a été destinataire d'un courrier d'une association attirant son attention sur le fait qu'il n'y avait qu'un seul mât à la Couarde pour les deux drapeaux : britannique et français. Il ajoute qu'il avait fait une réponse orale à ce courrier au moment de l'assemblée générale de l'association des anciens combattants.

M. le Maire explique au conseil que dans le cadre du budget prévisionnel pour 2026 il avait été prévu l'installation de deux mâts au niveau de la Couarde. Par ailleurs, il a sollicité l'association des anciens combattants ainsi qu'un historien pour collecter des informations complémentaires. Le retour qui a été fait est qu'il n'y a toujours eu qu'un seul mât et qu'il n'y a pas la demande d'en faire installer deux.

M. le Maire ajoute que depuis 2008, ce temps de commémoration du 3 juillet est réalisé en musique.

M. le Maire demande aux membres du conseil ce qu'ils souhaitent faire.

M. VERGNAUD demande s'il y a un risque pour la collectivité en cas de non-changement ?

M. GIRAULT met en avant le fait que l'association des anciens combattants ne souhaite pas de changement.

M. DURAND demande si deux mâts sont installés, est ce qu'il sera nécessaire de réaliser une dalle béton ? La réponse est oui, ainsi que du terrassement, des ancrages et des autorisations à demander.

Mme BOUTINEAU demande s'il y a actuellement des fragilités concernant le mât ? La réponse est non.

M. le Maire explique qu'actuellement, les deux drapeaux sont accrochés au même mât, ils montent en même temps, à la même vitesse et jusqu'à la même hauteur.

M. MASSE propose que le sujet soit évoqué avec les officiels lors de la prochaine commémoration.

Au final, le conseil décide de ne pas valider le devis présenté et de solliciter les officiels pour avoir des renseignements complémentaires sur le sujet.

Décision Modificative N°1 de la Section d'Investissement

M. le Maire rappelle au conseil que le budget prévisionnel pour 2026 a été voté par l'ancienne équipe. Il informe le conseil que les restes à réalisés en dépenses d'investissement avaient été validés pour un montant global de 826 900 €. Suite à un souci informatique, le flux ne contenait que 900 €, il manquait donc 826 000 €.

Délibération 20260506MC10

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'il y a eu une erreur matérielle au niveau de la maquette budgétaire du budget prévisionnel (BP) 2026, et plus précisément, au niveau des restes à réalisés (RAR) 2025 intégrés à ce BP 2026.

Cette erreur matérielle ne remet absolument pas en cause le vote du BP 2026 qui a été fait à l'équilibre pour 1 638 105.00 € en recettes et dépenses d'investissement.

Pour rappel, les RAR 2025 avaient été validés pour :

- 345 530 € en recettes
- 826 900 € en dépenses

Ces RAR ont correctement été « embarqués » dans le flux du Compte Financier Unique (CFU) en recettes et en dépenses mais pas dans le flux du BP pour 2026, où seulement 900 € ont été « embarqués » en dépenses (il n'y a pas de souci au niveau des RAR volet recettes).



Mairie de VERRIERES

En conséquence, afin de régulariser cette erreur matérielle, il est nécessaire de prendre une Décision Modification (DM) sur la section d'investissement, afin de venir corriger l'équilibre du BP 2026 (intégration des 826 000 € manquants) et que ce dernier soit identique au vote.

Il est proposé au conseil de prendre la DM ci-dessous en dépenses d'investissement :

Compte	Libellé	RAR 2025
21	Immobilisations corporelles	166 000 €
2111	Terrains nus	50 000 €
21312	Bâtiments scolaires	4 500 €
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	15 500 €
21318	Autres bâtiments publics	15 000 €
2152	Installations de voirie	10 000 €
21533	Réseaux câblés	65 000 €
21831	Matériel informatique scolaire	3 500 €
21838	Autre matériel informatique	2 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
23	Immobilisations en cours	660 000 €
2313	Constructions	650 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000 €
	TOTAL	826 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à passer la DM ci-dessus.

Demande de subvention Activ'3 – Plan de financement

M. le Maire expose au conseil qu'il souhaite flécher la subvention Activ'3 du département de la Vienne, au titre de 2026, sur les travaux d'enrobé qui ont été réalisés au niveau de la descente du stade de foot.

Délibération 20260506MC11

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis qui composera la demande de subvention au titre de l'Activ 3 de 2026 ainsi que le plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
Projets	Montant HT	Montant TTC	Organismes/subvention	Taux	Montant
Réfection de chaussée : allée du stade-COLAS	25 054,09 €	30 064,91 €	Département de la Vienne - Dispositif ACTIV3 (2026)	62,27%	15 600,00 €
			Autofinancement	37,73%	9 454,09 €
TOTAL HT	25 054,09 €	30 064,91 €		100,00%	25 054,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention telle que décrite ci-dessus dans le cadre d'Activ 3 de 2026.

Retour sur l'arrêté préfectoral concernant le projet éolien sur la commune

M. le Maire souhaite informer le conseil qu'hier, il a reçu l'arrêté préfectoral concernant le projet éolien sur la commune et que le Préfet a émis un refus. M. le Maire souhaite remercier celles et ceux qui se sont mobilisés (1100 participations et 500 pétitions). Il remercie également l'association AVED et M. PEROCHON, qui a été informé de cette décision du Préfet et ses collègues élus du Sud Vienne qui se sont mobilisés à ses côtés.

Eolise a maintenant deux mois pour faire appel de cette décision du Préfet.

M. le Maire profite de ce sujet pour informer les membres du conseil qu'il a reçu ce jour en mairie un courrier concernant les postes source en cours d'installation dans le Sud Vienne, en lien avec les ENR. Il reviendra vers eux ultérieurement pour leur donner plus d'informations.

Proposition d'accueillir une guinguette cet été au niveau de la Garenne

M. le Maire explique au conseil qu'il a reçu, avec la commission dédiée, le PDG de FB la semaine dernière afin d'évoquer un projet de guinguette pour cet été. FB propose de venir au niveau du stade de la Garenne/salle polyvalente (en cas de



Mairie de VERRIERES

mauvais temps), sur 8 dates (des dimanches soir de 19h00 à 22h30-23h00) avec 2 food truck salés (dont lui-même) et des animations :

- soit 4 karaokés et 4 concerts
- soit karaoké, concerts et blind tests (à hauteur d'un tiers chacun)

M. VERGNAUD explique qu'à Civaux ces manifestations attirent 600 personnes environ.

M. le Maire explique au conseil que le coût pour la commune est de 2500 € HT pour les 8 dates, soit 3000 € TTC.

M. GIRAULT demande qui se chargera du nettoyage du site après les évènements. Il lui est répondu que FB s'en chargera.

M. le Maire ajoute qu'il sera nécessaire que la commune et le comité des fêtes mettent à disposition des tables et des chaises.

Un devis va être transmis à la commune.

Délibération 20260506MC12

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'accueil d'une guinguette Frites Belges cet été sur 8 dates ainsi qu'il suit :

- De juillet à août 2026
- Avec 2 food truck salés dont FB
- Avec des animations : karaoké, concert et blind tests avec un équilibre incluant au moins 3 concerts
- Les dimanches soir de 19h00 à 22h30-23h00
- Au niveau du stade de la Garenne / salle polyvalente
- Avec nettoyage du site réalisé par FB
- Avec la mise à disposition par la commune et le comité des fêtes de tables et de chaises
- Pour un montant total de 2500 € HT, soit 3000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide le principe d'accueil d'une guinguette FB telle que décrite ci-dessus

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

3 – Questions diverses

Mondial Relai

M. DEMEESTER informe le conseil que le locker sera installé mardi prochain.

M. GIRAULT se charge de prévenir l'équipe technique pour qu'ils mettent en place un balisage lié au stationnement lundi prochain.

Programmation d'une rencontre entre les agents et les élus

M. le Maire souhaite qu'un temps convivial puisse être organisé entre les agents et les élus afin que chacun puisse faire connaissance. En ce sens, la date du 02/06/2026 à 18h00 en salle du conseil a été choisie.

Demande de prêt de matériel à une association

M. le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de l'Association Au Grand Cœur qui souhaite que la commune puisse prêter du matériel (barrières de sécurité, barnums ou chapiteaux, tables, chaises, bancs et dispositif de branchement électrique), dans le cadre de l'organisation d'un événement le 13 septembre 2026 au profit de l'association « Hôpital pour les Enfants ». M. le Maire souhaite en échanger avec le conseil avant de donner une réponse.

Le conseil décide de répondre favorablement à cette demande et d'indiquer à l'association les coordonnées du comité des fêtes.

Commémoration du 8 mai

M. le Maire souhaite faire un point avec le conseil sur l'organisation de cet événement et demande qui sera présent.

Déplacement à Coûme

M. le Maire souhaite faire un point avec le conseil sur l'organisation de cet événement. Plusieurs élus participent à ce déplacement qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026. Mme BLANCHARD et M. GIRAULT prendront le relai en cas de besoin. M. le Maire explique au conseil que, pour cette occasion, la commune a prévu des cadeaux pour la commune de Coûme dont des médailles et un tableau réalisé par une administrée.

Désignation CIID à la CCVG

M. le Maire explique au conseil qu'il a été destinataire d'un courrier du président de la CCVG car il est nécessaire de transmettre à cette dernière l'identité de la personne qui pourra siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Comme pour la CCID, une liste de 40 contribuables sera transmise au la DGFIP qui procédera à un tirage au sort afin de retenir 10 titulaires et 10 suppléants.



Mairie de VERRIERES

Le conseil décide de désigner M. GIRAULT comme délégué à la CIID de la CCVG.

Date de fermeture estivale de La Poste

M. le Maire informe le conseil que le bureau de poste de Verrières sera fermé du 20/07 au 08/08/2026. Une information sera faite en direction de la population prochainement.

Remerciement de la Ligue contre le cancer

M. le Maire informe le conseil que suite au versement de la subvention annuelle, la commune a été destinataire d'un courrier de remerciement de la part de la Ligue.

Renouvellement 2026 des membres des commissions de contrôle des listes électorales

M. le Maire explique au conseil qu'il a été destinataire d'une demande de la Préfecture pour renouveler les membres de cette commission d'ici le 01/06/2026. Actuellement sont membres :

- M. IGNOLIN : en tant que Délégué désigné par le Tribunal Judiciaire, il lui a été proposé de reconduire et il a accepté ;
- Mme DETURCK : en tant que Délégué d'Administration, il lui a été proposé de reconduire et nous sommes en attente de son retour ;
- Mme REBEYRAT : en tant que Conseillère Municipale ne peut pas être reconduite et doit être remplacée.

Le conseil décide de désigner Mme ROBERT en remplacement de Mme REBEYRAT.

Affiliation des nouveaux élus locaux au régime général de la sécurité sociale

M. le Maire explique au conseil que cette affiliation est obligatoire pour les élus et qu'elle a été relayée par l'AMF86. Un courriel va être transmis aux élus avec toutes les explications et le document à remplir.

Proposition de devis de l'AT86 pour le changement des boîtes mail

M. le Maire explique au conseil qu'au moment de l'assemblée générale de l'AT86, il a été expliqué aux élus que les boîtes mail ZIMBRA étaient vulnérables vis-à-vis des piratages et qu'il était proposé de passer sur CARBONIO. Une démonstration de cette nouvelle boîte mail a pu être faite à l'équipe administrative de la mairie.

Délibération 20260506MC13

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 2026-9326 de l'AT86 pour un outil de messagerie électronique CARBONIO – boîte aux lettres collaborative pour un montant total 535.50 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

4 – Tour de table

Mme BLANCHARD

Mme BLANCHARD explique qu'elle a été interpellée par une administrée car il y a des algues au niveau de la mare de la Ferbouchère. M. le Maire ajoute qu'une réponse lui a été apportée : la mare est sur le secteur de Bousresse et de Saint Laurent de Jourdes.

Mme BLANCHARD informe le conseil qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine avec la directrice de l'école et la commission informatique. Cette rencontre sera l'occasion d'aborder également la question des locaux suite à la fermeture d'une classe.

Mme BLANCHARD demande, suite à la réception d'une offre de formation de la part de l'AMF86, quelles sont les modalités d'inscription pour les élus. M. le Maire répond que chaque élu doit s'inscrire en direct et demande à la secrétaire générale d'envoyer aux élus l'offre de formations de l'AMF86.

Mme THIMONIER

Le 13/04 s'est tenu le conseil d'administration du CCAS de Verrières qui avait pour objet, notamment, l'élection du vice-président (Mme THIMONIER), le vote du compte administration et du compte de gestion 2025, le vote du budget prévisionnel et de l'EPRD pour 2026, le versement d'une subvention pour l'amicale et la validation d'un contrat de location pour du matériel médical.

Suite à la panne sur une armoire froide 2 portes, deux devis ont été demandés (Servi Hôtel et Bénard) pour la remplacer (environ 4000 €).

L'évaluation externe qualité s'est tenue du 31/03 au 02/04 et les 18 critères impératifs ont été validés. Il est à noter qu'au vu de l'enjeu, cela a généré beaucoup de stress pour les équipes.



Mairie de VERRIERES

Le 21/04 il y a eu l'assemblée générale de l'amicale de l'EHPAD. M. REMBLIER a remplacé Mme TROUILLET au poste de président.

Le 23/04, Mme THIMONIER s'est rendue à la matinale élus/sous-préfet à Montmorillon dont l'objet était les ERP et le PCS. Il est décidé de caler une réunion le vendredi 5 juin à 19h00 avec les élus pour finaliser le PCS.

Le 24/04, Mme THIMONIER a participé à la cérémonie de la pose de la première pierre du futur crématorium à Saint Maurice La Clouère.

M. MASSE

M. MASSE explique qu'il va être nécessaire d'enlever la grille lorsque la COOP va recevoir ses nouveaux frigos. M. le Maire ajoute que la COOP propose de céder l'ancien matériel au comité des fêtes.

Mme ROBERT

Mme ROBERT rappelle au conseil qu'hier soir il y avait un vernissage à la médiathèque et qu'il ne faut pas hésiter à aller voir cette très belle exposition.

Le 19/05, la commission culture se réunira avec la responsable et les bénévoles.

M. DURAND

M. DURAND informe le conseil qu'une réunion avec l'école a été calée le 12/05 afin d'évoquer des besoins en matériel informatique : borne wifi et batteries.

M. VERNAUD

Le 21/05 les ordinateurs du pôle périscolaire et le PC portable de M. le Maire vont être remplacés.

Octobre Rose 2026 sera le 03/10 et une réunion est prévue fin mai avec toutes les associations.

Mme LABORIE

Un essai d'un mois avec un food truck sera mis en place les lundis soir à compter du mois de juin.

Mme LABORIE explique au conseil qu'elle a été sollicitée pour savoir s'il serait possible, sur la prochaine cérémonie des vœux du maire, de mettre en place une personne en capacité de signer afin que les personnes sourdes et malentendantes puissent prendre part à cet événement pleinement.

M. DEMEESTER

M. DEMEESTER informe le conseil que la mairie a été destinataire d'un mail de la SOREGIES concernant les illuminations de Noël 2026-2027 : y a-t-il de nouvelles illuminations ? Dans l'affirmative, il est nécessaire de prévoir les branchements adéquats. Sur le budget 2026 des décorations de Noël, il reste 1750 euros, soit 1 guirlande. Une réunion avec la commission dédiée est calée le lundi 8 juin 2026 à 19h00 en salle du conseil.

Les travaux concernant le parking des médecins devraient débuter à la mi-juin 2026.

M. le Maire

La féerie de Noël 2026 est calée le samedi 5 décembre, à la suite du Téléthon, comme l'année passée.

Les vœux sont calés le samedi 9 janvier 2027 à 17h30 en salle JAL.

Les illuminations de Noël doivent donc être opérationnelles semaine 49 et se terminer le lundi 11 janvier 2027.

Fin de séance

A VERRIERES, le 06/05/2026

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Gérard MASSE

